

La République démocratique du Congo dans la Nouvelle économie du climat

Volet 4 — Repenser l'inclusion financière à l'ère de
l'économie du climat



WinstantGold



Version longue

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction — De l'accès financier à la souveraineté économique des territoires.. | 3 |
| 1. Le paradoxe d'une richesse sans accès à la valeur | 4 |
| 1.1 Croissance, ressources et exclusion : le paradoxe congolais..... | 4 |
| 1.2 L'absence d'accès à la valeur : l'angle mort des systèmes économiques et climatiques | 5 |
| 2. Les limites structurelles de l'inclusion financière traditionnelle | 7 |
| 2.1 Une expansion quantitative de l'inclusion financière aux impacts limités | 7 |
| 2.2 Les limites structurelles d'une approche centrée sur l'offre..... | 7 |
| 3. Climat et vulnérabilité : un enjeu central de l'inclusion financière | 9 |
| 3.1 Une exposition différenciée aux impacts du changement climatique | 9 |
| 3.2 Des réponses financières insuffisantes face aux chocs climatiques..... | 9 |
| 4. Le basculement vers l'inclusion financière 2.0 | 11 |
| 4.1 Vers un changement de paradigme de l'inclusion financière | 11 |
| 4.2 Une inclusion financière orientée vers l'action et ses limites persistantes | 11 |
| 5. Les communautés de base au cœur de la nouvelle économie du climat..... | 13 |
| 5.1 Le territoire comme espace de production et de captation de la valeur..... | 13 |
| 5.2 Vers une reconfiguration des modèles économiques territoriaux..... | 13 |
| 6. L'inclusion financière comme infrastructure de la valeur..... | 15 |
| 6.1 Les fondements infrastructurels de la valeur dans l'économie du climat..... | 15 |
| 6.2 La structuration des flux financiers comme condition d'inclusion et de souveraineté..... | 15 |
| 7. Canaliser les flux : de la finance globale aux économies locales..... | 18 |
| 7.1 Les limites structurelles du financement climatique global | 18 |
| 7.2 Les systèmes financiers inclusifs comme vecteurs de canalisation des flux | 18 |
| 8. De l'inclusion à la souveraineté économique..... | 20 |
| 8.1 L'inclusion financière comme levier de transformation économique..... | 20 |
| 8.2 De l'inclusion financière à la souveraineté économique | 20 |
| Conclusion — Vers une redéfinition systémique de l'inclusion financière | 22 |

Introduction — De l'accès financier à la souveraineté économique des territoires

Un contexte de transformation économique et climatique — La transition vers une économie bas carbone redéfinit en profondeur les mécanismes de production, de valorisation et de circulation de la richesse. Dans de nombreux pays, et en particulier en République démocratique du Congo, cette transformation s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par une abondance de ressources naturelles — minières, agricoles et forestières — et par une forte vulnérabilité économique et climatique des populations. Cette tension entre potentiel économique et fragilité sociale constitue un point de départ central pour repenser les modèles de développement.

Qui accède réellement à la valeur ? — Dans ce contexte, une question fondamentale se pose : comment la valeur générée par ces ressources est-elle distribuée, et surtout, qui y accède réellement ? Si les flux économiques globaux liés aux ressources naturelles et aux financements climatiques sont en croissance, leur traduction concrète dans les économies locales reste limitée. Les populations, bien qu'au cœur de la production, demeurent souvent exclues des circuits de valorisation, de financement et d'investissement.

Le rôle réel de l'inclusion financière — Cette situation interroge directement le rôle de l'inclusion financière. Longtemps pensée comme un levier d'accès aux services bancaires, elle apparaît aujourd'hui insuffisante pour répondre aux enjeux contemporains. L'enjeu n'est plus seulement d'accéder à un compte ou à un service, mais de pouvoir participer pleinement aux circuits de la valeur. Dans quelle mesure l'inclusion financière peut-elle évoluer pour devenir une infrastructure permettant aux populations d'être reconnues, financées et intégrées dans la nouvelle économie du climat ?

De l'accès à une infrastructure de la valeur — Ce quatrième et dernier volet consacré à la République démocratique du Congo dans la Nouvelle économie du climat propose d'analyser la transformation du rôle de l'inclusion financière, en montrant son passage d'un outil d'accès à une infrastructure structurante de la valeur. En s'appuyant sur le cas de la RDC et sur les initiatives du programme national AXIS visant à reconnecter les territoires aux flux économiques — notamment par la traçabilité, la digitalisation des flux et l'innovation financière —, il examine les conditions nécessaires pour construire une économie du climat réellement inclusive, dans laquelle les communautés deviennent des actrices à part entière de la production et de la valorisation de la richesse.

1. Le paradoxe d'une richesse sans accès à la valeur

1.1 Croissance, ressources et exclusion : le paradoxe congolais

Une croissance sans redistribution en RDC — La République démocratique du Congo affiche depuis plusieurs années une croissance soutenue, largement tirée par l'exploitation de ses ressources minières et forestières, notamment le cobalt, le cuivre et les produits forestiers. Toutefois, cette dynamique reste largement dissociée des conditions de vie des populations, en raison d'une faible intégration des chaînes de valeur au niveau local. Lors d'un entretien accordé le 8 avril 2026 au journal L'Opinion, en amont du forum Investir en Afrique, le ministre du Plan et de l'aide au développement, Guylain Nyembo Mbwizya, soulignait que les investissements demeurent dispersés et insuffisamment articulés pour produire un véritable effet d'entraînement territorial. Faute d'un écosystème économique structuré, la richesse créée se transforme difficilement en développement local.

Le paradoxe des ressources et de la pauvreté — Ce décalage entre croissance et conditions de vie s'inscrit dans un paradoxe plus profond : celui de territoires riches en ressources mais pauvres en retombées économiques locales. En République démocratique du Congo, une grande partie de la valeur issue des ressources minières et forestières est historiquement captée en dehors des territoires de production, au sein de chaînes de valeur peu intégrées localement, marquées par l'exportation brute des matières premières et la concentration des activités de transformation et de financement hors du pays. Les communautés, bien qu'au cœur de la production, restent ainsi exclues des flux économiques structurants. Comme l'a rappelé Philippe Ngwala Malemba, coordonnateur national du Fonds social de la RDC, lors d'un entretien diffusé le 9 avril 2026 sur Global Africa Telesud, l'enjeu central est de réorienter ces flux afin que les dividendes des ressources naturelles bénéficient effectivement aux communautés de base.

La volonté politique de réorienter la valeur — Face à cette situation, une volonté politique congolaise explicite, portée par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, émerge pour transformer en profondeur les mécanismes de production et de distribution de la valeur. Cette orientation se traduit par la mise en place de dispositifs visant à structurer les filières à partir des territoires, en introduisant des outils concrets de traçabilité des ressources, de transparence des flux financiers et d'organisation des acteurs économiques. Notamment, l'objectif du programme national AXIS est de formaliser des chaînes de valeur historiquement fragmentées, en organisant les producteurs en coopératives, en sécurisant les transactions et en mettant en place des registres permettant de suivre les flux depuis leur origine jusqu'à leur valorisation finale.

Le rôle majeur du Fonds social de la RDC — Ce mouvement s'incarne notamment dans l'action du Fonds social de la République démocratique du Congo (FSRDC), établissement public placé sous l'autorité de la Présidence, dont la mission est de mobiliser des ressources innovantes et de les orienter vers le développement communautaire. Comme le souligne son coordonnateur national Philippe Ngwala Malemba, l'enjeu est de « valoriser réellement les actifs communautaires » — qu'il s'agisse notamment des crédits carbone — en leur associant des mécanismes de gestion fondés sur la traçabilité, la transparence et la redistribution. Concrètement, cela implique la structuration de coopératives forestières et agricoles, la numérisation des actifs et leur conversion en valeur monétaire, afin que les flux financiers générés

puissent être effectivement réorientés vers les communautés de base et contribuer à leur développement économique local.

1.2 L'absence d'accès à la valeur : l'angle mort des systèmes économiques et climatiques

Une rupture entre production de valeur et accès aux circuits financiers — Au cœur du paradoxe congolais se trouve une rupture structurelle entre les lieux de production de la valeur et les circuits par lesquels cette valeur est reconnue, financée et distribuée. Dans les territoires ruraux et forestiers, les communautés produisent des ressources économiques tangibles — agricoles, minières ou environnementales — mais celles-ci sont intégrées dans des chaînes de valeur longues et externalisées, dominées par des intermédiaires, des centres de transformation et des marchés situés hors des zones de production. Ce fonctionnement dissocie la production physique de la reconnaissance financière de la valeur : les ressources quittent les territoires sans que les mécanismes de valorisation, de financement ou de fixation des prix n'y soient ancrés. En l'absence de dispositifs de traçabilité, de registres fiables et d'instruments financiers accessibles localement, cette organisation concentre la valeur hors des territoires et prive les communautés non seulement de revenus, mais aussi de la capacité d'investir, d'anticiper et de transformer durablement leurs activités économiques.

Un angle mort des politiques climatiques — Cette rupture est d'autant plus problématique qu'elle se retrouve au cœur des politiques climatiques actuelles, largement centrées sur les États, les investisseurs et les grands projets. Comme le souligne le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), les populations les plus exposées au changement climatique disposent rarement d'un accès direct aux outils financiers nécessaires pour s'adapter ou investir dans des solutions durables. En pratique, les financements climatiques sont structurés à travers des circuits institutionnels complexes — fonds multilatéraux, agences nationales, institutions financières — qui privilégient des projets de grande échelle, souvent inaccessibles aux acteurs locaux. Dans ce schéma, les contributions des communautés, notamment en matière de préservation des écosystèmes ou de gestion des ressources naturelles, ne sont ni suffisamment mesurées ni directement rémunérées. L'absence de mécanismes opérationnels de distribution vers les ménages et les micro-entreprises crée ainsi un décalage structurel entre les engagements globaux et les réalités territoriales, limitant fortement l'impact des financements climatiques sur la résilience locale.

La transformation du rôle de l'inclusion financière — Dans ce contexte, l'inclusion financière ne peut plus être pensée comme un simple accès, souvent réduit à la mise à disposition de comptes ou de services numériques, tels que ceux proposés par les opérateurs de téléphonie mobile et les services de transfert d'argent. En République démocratique du Congo, ces dispositifs ont permis d'élargir l'accès, mais leur modèle économique, fondé sur des frais de transaction proportionnellement élevés sur les petits montants, limite fortement leur usage dans les économies locales. Concrètement, les populations utilisent ces services de manière ponctuelle — pour recevoir ou envoyer de l'argent — sans pouvoir les mobiliser comme des outils de gestion, d'investissement ou de financement. Cette inclusion centrée sur l'accès maintient ainsi les utilisateurs en périphérie des circuits économiques structurants, les empêchant de participer aux flux de production, de financement et de valorisation, et limitant leur capacité à faire face aux chocs économiques et climatiques.

Pour un élargissement — L’inclusion financière devient dès lors une condition structurelle permettant aux individus et aux communautés d’entrer dans les circuits de la valeur, d’y être identifiés, reconnus et pleinement intégrés. Cette évolution implique de dépasser la seule logique d’accès pour intégrer des dimensions opérationnelles : profondeur d’usage — fréquence et régularité des transactions —, diversité des services — épargne, crédit, paiement, assurance — et utilité économique réelle dans les activités productives. Dans cette perspective, le prix constitue un levier déterminant : la réduction des coûts de transaction conditionne directement l’usage régulier des services et leur appropriation par les populations. Des dispositifs comme MACC Pay, fondés sur une tarification plafonnée autour de 1 %, illustrent cette approche en cherchant à rendre les flux financiers compatibles avec les logiques économiques locales. Dans la nouvelle économie du climat, l’inclusion financière se transforme ainsi en une infrastructure systémique reliant identification des acteurs, traçabilité des activités, circulation des flux et redistribution de la valeur, conditionnant la capacité des territoires à capter et à mobiliser les ressources qu’ils génèrent.

2. Les limites structurelles de l'inclusion financière traditionnelle

2.1 Une expansion quantitative de l'inclusion financière aux impacts limités

Une décennie d'expansion de l'accès financier — Au cours de la dernière décennie, l'inclusion financière a connu une progression significative à l'échelle mondiale, le taux d'accès aux services financiers formels passant d'environ 51 % en 2011 à près de 76 % en 2021, selon les données du CGAP et de la Banque mondiale. Cette évolution, largement portée par le développement du mobile money et des technologies numériques, a permis d'élargir rapidement l'accès à des comptes et à des services de base, en particulier dans les pays en développement. Toutefois, cette expansion quantitative ne s'est pas traduite de manière systématique par une amélioration des conditions économiques des populations concernées.

Des impacts hétérogènes et parfois négatifs — Malgré cette progression de l'accès, les effets de l'inclusion financière demeurent contrastés. Les travaux du CGAP montrent que des instruments comme le microcrédit, longtemps présentés comme des leviers majeurs de développement, produisent des résultats inégaux selon les contextes. Dans certains cas, ils contribuent à soutenir des activités génératrices de revenus, mais dans d'autres, ils exposent les ménages à des risques de surendettement, notamment en l'absence de revenus stables. Cette variabilité des impacts souligne les limites d'une approche centrée uniquement sur l'accès aux services financiers.

L'écart entre accès et usage réel — Au-delà de la question des impacts, un décalage persistant apparaît entre l'accès aux services financiers et leur utilisation effective. Une part importante des comptes ouverts reste inactive ou faiblement utilisée, traduisant une appropriation limitée par les populations concernées. Cette situation s'explique notamment par l'inadéquation des produits proposés aux besoins réels des utilisateurs, mais aussi par des contraintes économiques, culturelles et pratiques. L'accès formel aux services financiers ne garantit donc ni leur usage, ni leur capacité à transformer durablement les conditions économiques des ménages.

2.2 Les limites structurelles d'une approche centrée sur l'offre

Une inclusion pensée comme un problème d'offre — L'inclusion financière a été historiquement conçue comme un problème d'offre, centré sur la diffusion de services financiers formels auprès de populations non bancarisées. Cette approche, portée par les institutions financières, les opérateurs de téléphonie et les politiques publiques, privilégie l'ouverture de comptes, l'accès au crédit ou aux moyens de paiement, sans toujours interroger les conditions réelles d'usage. Elle repose sur l'hypothèse implicite selon laquelle la disponibilité des services suffit à générer leur adoption, et in fine à produire des effets économiques positifs.

Une absence de prise en compte des contextes — Cette approche montre toutefois ses limites dès lors qu'elle ne prend pas en compte les contextes économiques, sociaux et territoriaux dans lesquels ces services sont déployés. Comme le souligne le CGAP, des facteurs tels que le coût des services, le niveau d'éducation financière, l'accompagnement des utilisateurs ou encore la confiance dans les institutions jouent un rôle déterminant dans leur adoption. En République démocratique du Congo, le développement du mobile money illustre cette tension entre accessibilité théorique et usage réel, largement conditionné par ces contraintes.

Le prix comme barrière structurelle à l’inclusion financière — Parmi ces facteurs, le coût des services apparaît comme une barrière centrale. Les frais associés aux transactions, en particulier pour les petits montants, restent élevés et souvent régressifs, affectant proportionnellement davantage les populations les plus vulnérables. À ces coûts s’ajoutent des pratiques informelles au niveau des agents, contribuant à renchérir le prix réel des opérations. Cette double tarification limite l’usage régulier des services financiers et freine leur appropriation, transformant une inclusion théorique en exclusion économique de fait.

Une pression croissante pour réguler les coûts du mobile money — La question du coût des services financiers mobiles fait désormais l’objet d’un débat public et politique en République démocratique du Congo. Sous la pression des consommateurs, les autorités ont engagé une réflexion sur l’encadrement des tarifs pratiqués par les opérateurs. En avril 2026, le ministre de l’Économie nationale a indiqué devant le Parlement que ces frais relevaient en grande partie du cadre fixé par la Banque centrale du Congo, tout en soulignant leur niveau élevé comparé à d’autres pays de la région. Cette situation s’explique notamment par une structure de coûts cumulant fiscalité — droits d’accises, TVA, taxes sur les transactions électroniques — et prélèvements sectoriels, qui renchérissent le coût final pour les usagers. Ce contexte met en évidence que la question du prix ne relève pas uniquement des opérateurs, mais d’un système global de régulation et de fiscalité, confirmant son rôle central dans les dynamiques d’inclusion financière.

L’absence de lien avec la production de valeur — Au-delà de ces contraintes, une limite plus profonde apparaît : l’inclusion financière reste largement déconnectée des systèmes de production de valeur. Elle permet d’accéder à des services, mais sans nécessairement s’inscrire dans les dynamiques économiques locales. Les populations peuvent ainsi disposer de comptes ou de moyens de paiement sans pour autant accéder à des opportunités d’investissement, de financement ou de transformation de leurs activités. Cette dissociation entre inclusion financière et production de valeur constitue un frein majeur à son impact réel sur le développement économique.

3. Climat et vulnérabilité : un enjeu central de l'inclusion financière

3.1 Une exposition différenciée aux impacts du changement climatique

Les populations vulnérables en première ligne du changement climatique — Le changement climatique affecte de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, dont les moyens de subsistance dépendent directement des ressources naturelles. Selon le CGAP, près de 3,3 milliards de personnes vivent dans des contextes fortement exposés aux risques climatiques. Ces populations, majoritairement rurales et engagées dans des activités agricoles ou informelles, subissent de plein fouet les chocs liés aux sécheresses, aux inondations ou à la dégradation des écosystèmes, compromettant leur capacité à maintenir des revenus stables et à sécuriser leurs conditions de vie.

Les chocs climatiques comme destruction progressive des actifs — Au-delà de leur fréquence croissante, les chocs climatiques entraînent une érosion progressive des actifs économiques des ménages vulnérables. Les études du CGAP, notamment au Nigeria, montrent que les sécheresses, les inondations ou les variations imprévisibles des saisons agricoles affectent directement les récoltes, le bétail et les ressources naturelles dont dépendent les populations. Cette dégradation cumulative réduit la capacité des ménages à générer des revenus, fragilise leurs stratégies de subsistance et limite leurs marges de manœuvre face aux crises successives.

Une spirale de vulnérabilité économique — Face à ces chocs répétés, les ménages entrent progressivement dans une spirale de vulnérabilité économique difficile à enrayer. Les travaux du CGAP montrent que pour faire face aux pertes, les populations recourent à des stratégies d'adaptation de court terme, telles que la vente d'actifs productifs, la réduction des dépenses essentielles ou encore le retrait des enfants du système scolaire. Si ces mécanismes permettent de répondre à l'urgence, ils affaiblissent durablement les capacités économiques des ménages et compromettent leurs perspectives de développement à long terme.

3.2 Des réponses financières insuffisantes face aux chocs climatiques

Des stratégies financières limitées et inefficaces — Face aux chocs climatiques, les populations vulnérables mobilisent des stratégies financières souvent limitées et peu efficaces. En l'absence d'accès à des instruments formels adaptés, elles se tournent majoritairement vers des mécanismes informels, tels que l'entraide communautaire ou les prêts familiaux, dont les capacités restent restreintes. Les services bancaires traditionnels, lorsqu'ils existent, sont souvent trop lents, inaccessibles ou inadaptés aux besoins immédiats. Selon le CGAP, les montants mobilisés sont généralement insuffisants pour absorber des chocs répétés ou financer des stratégies d'adaptation durables.

Faire face n'est pas s'adapter — Une distinction essentielle doit être opérée entre les stratégies de survie à court terme et les dynamiques d'adaptation structurelle. Les travaux du CGAP, notamment au Bangladesh, montrent que les ménages parviennent souvent à « faire face » aux chocs en mobilisant des ressources ponctuelles, mais sans pour autant modifier durablement leurs conditions économiques. Ces mécanismes de survie permettent de gérer l'urgence, mais ne réduisent pas la vulnérabilité sur le long

terme. L'absence d'investissement dans des solutions résilientes maintient les populations dans une exposition constante aux risques climatiques.

Le rôle émergent mais insuffisant des services financiers — Dans ce contexte, les services financiers commencent à jouer un rôle dans le renforcement de la résilience, en facilitant l'accès à des instruments tels que l'épargne, le crédit ou l'assurance. Toutefois, leur impact reste encore limité. Les produits disponibles sont souvent mal adaptés aux profils de risque des populations vulnérables, et leur accès demeure contraint par des facteurs tels que le coût, la complexité ou l'absence d'infrastructures. Ainsi, malgré leur potentiel, les services financiers peinent encore à soutenir pleinement des trajectoires d'adaptation et de transformation économique face aux défis climatiques.

4. Le basculement vers l'inclusion financière 2.0

4.1 Vers un changement de paradigme de l'inclusion financière

La nécessité d'un changement de paradigme — Face aux limites observées en matière d'impact, un changement de paradigme s'impose dans la manière de concevoir l'inclusion financière. Comme le souligne le CGAP, il ne suffit plus d'élargir l'accès aux services financiers. Il devient essentiel de s'intéresser aux résultats concrets, aux impacts effectifs pour les populations. Cette évolution marque le passage vers une approche dite d'« inclusion financière 2.0 », centrée sur la capacité des individus à utiliser ces services de manière effective pour améliorer leurs conditions économiques et renforcer leur résilience face aux chocs.

L'inclusion financière comme levier de développement global — Dans cette perspective, l'inclusion financière apparaît comme un levier transversal de développement, à l'intersection des enjeux économiques, sociaux et climatiques. Les travaux du CGAP mettent en évidence son rôle potentiel dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité économique des ménages et le renforcement de leur capacité d'adaptation aux risques climatiques. En facilitant l'accès à des outils d'épargne, de crédit ou d'assurance adaptés, elle peut contribuer à stabiliser les revenus, soutenir les investissements productifs et accompagner des trajectoires de transformation économique.

L'importance de la mesure de l'impact — Ce changement de paradigme implique également une attention accrue à la mesure de l'impact. L'évaluation de l'inclusion financière ne peut plus se limiter à des indicateurs d'accès, tels que le nombre de comptes ouverts, mais doit intégrer des dimensions liées à l'usage, à la qualité et aux effets réels sur les conditions de vie. Le CGAP insiste sur la nécessité de développer des outils de mesure plus fins, permettant de comprendre les effets différenciés des services financiers selon les contextes et les profils d'utilisateurs, afin d'orienter plus efficacement les politiques et les interventions.

4.2 Une inclusion financière orientée vers l'action et ses limites persistantes

Une inclusion centrée sur la capacité d'agir — Dans le cadre de l'inclusion financière 2.0, l'enjeu ne réside plus uniquement dans l'accès aux services, mais dans la capacité effective des individus à agir économiquement. Il s'agit de permettre aux populations d'investir dans des activités productives, de se protéger contre les chocs par des mécanismes d'épargne ou d'assurance, et d'adapter leurs moyens de subsistance face aux transformations climatiques. Cette approche recentre l'inclusion financière sur ses effets concrets, en la liant directement aux dynamiques de résilience et de transformation économique des ménages.

L'intégration des services financiers dans les stratégies climatiques — Cette évolution implique une intégration plus étroite des services financiers dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Comme le souligne le CGAP, les solutions efficaces reposent sur une collaboration intersectorielle, associant acteurs financiers, institutions publiques, organisations de développement et communautés locales. L'inclusion financière devient ainsi un élément clé de politiques climatiques plus larges, permettant de soutenir des

investissements adaptés, d’accompagner les transitions économiques et de renforcer la résilience des territoires.

La difficulté à atteindre les populations vulnérables — Malgré ces avancées conceptuelles, une limite majeure subsiste : les populations les plus vulnérables restent souvent en marge des dispositifs d’inclusion financière. Les services proposés demeurent inadaptés à leurs contraintes spécifiques, qu’il s’agisse du coût, de l’accessibilité, de la complexité ou du manque de confiance. Cette inadéquation limite leur capacité à bénéficier pleinement des opportunités offertes, et souligne la nécessité de repenser les modèles existants pour concevoir des solutions réellement inclusives, ancrées dans les réalités locales et les besoins des utilisateurs.

5. Les communautés de base au cœur de la nouvelle économie du climat

5.1 Le territoire comme espace de production et de captation de la valeur

Le territoire comme fondement économique — Dans la nouvelle économie du climat, le territoire constitue le socle fondamental de la production de valeur. Les ressources naturelles — agricoles, forestières ou minières — ne sont pas abstraites : elles sont situées dans des espaces habités, exploités et gérés par des communautés locales. En République démocratique du Congo, ces territoires concentrent une part significative des ressources stratégiques, mais leur rôle économique reste souvent sous-estimé. Cette dimension territoriale impose de repenser les mécanismes économiques en partant des lieux réels de production de la valeur.

Les communautés de base comme productrices de valeur — Au cœur de ces territoires, les communautés de base apparaissent comme les véritables productrices de valeur. Qu'il s'agisse de l'exploitation artisanale des ressources minières, des activités agricoles ou de la gestion des écosystèmes forestiers, leur travail constitue la base matérielle des chaînes de valeur. Pourtant, cette contribution essentielle demeure largement invisible dans les systèmes économiques formels. La reconnaissance de ce rôle productif sur des actifs, appartenant aux communautés, est une condition préalable à toute transformation de l'économie du climat, en les réintégrant réellement, concrètement, dans les circuits de création de richesse.

Le paradoxe des territoires riches et des populations pauvres — Cette situation donne lieu à un paradoxe structurel : des territoires riches en ressources coexistent avec des populations en situation de pauvreté. En République démocratique du Congo, une grande partie de la valeur générée par les activités extractives ou agricoles est captée en dehors des espaces de production, à travers des chaînes de valeur globalisées. Les communautés locales, bien que centrales dans le processus productif, pourtant propriétaires des actifs, restent marginalisées dans la distribution des revenus. Cette dissociation entre production et captation de la valeur constitue un enjeu majeur de la nouvelle économie du climat.

5.2 Vers une reconfiguration des modèles économiques territoriaux

La transformation du modèle extractif — Face aux limites du modèle extractif traditionnel, fondé sur l'exportation brute des ressources et la captation externe de la valeur, des initiatives émergent pour en transformer les logiques. En République démocratique du Congo, des dispositifs tels que l'initiative MACC illustrent une volonté de structuration locale des filières, reposant sur la traçabilité des productions de crédits carbone, l'organisation en coopératives et une meilleure transparence des flux. Cette évolution vise à renforcer la position des acteurs locaux dans les chaînes de valeur du carbone et à réduire les asymétries d'information et de pouvoir.

La valorisation des actifs climatiques communautaires — Dans ce contexte, les actifs détenus ou gérés par les communautés, notamment les ressources forestières, prennent une valeur nouvelle dans l'économie du climat. Des mécanismes tels que l'initiative MACC, intégrée au programme national AXIS, permettent d'identifier, de certifier et de valoriser ces actifs au moyen d'instruments comme les crédits carbone. Cette approche ouvre la voie à des formes de financement directement liées aux

territoires, en reconnaissant le rôle des communautés dans la préservation des écosystèmes et en créant des opportunités de revenus associées à ces activités.

Les communautés comme origine et finalité de la souveraineté économique — Cette reconfiguration des modèles économiques conduit à repositionner les communautés de base au centre des dynamiques de développement. Elles ne sont plus seulement des acteurs périphériques, mais à la fois l’origine de la production de valeur et les bénéficiaires légitimes de sa redistribution sur leurs propres terres. Dans cette perspective, la souveraineté économique ne se limite pas à l’échelle nationale, mais s’ancre dans les territoires, à travers la capacité des communautés à maîtriser les flux économiques qui les concernent et à orienter leur propre développement.

6. L'inclusion financière comme infrastructure de la valeur

6.1 Les fondements infrastructurels de la valeur dans l'économie du climat

L'identification comme condition d'existence économique — Dans la nouvelle économie du climat, l'identification des acteurs constitue une condition préalable à toute participation économique. En République démocratique du Congo, une grande partie des producteurs — agriculteurs, exploitants artisanaux, communautés forestières — opèrent en dehors de tout système d'identification formel, ce qui les empêche d'accéder aux services financiers et de participer à des dispositifs de valorisation tels que les chaînes certifiées ou les marchés carbone. Les systèmes d'identité numérique permettent de relier ces acteurs à des registres économiques, en documentant leurs activités et en leur attribuant une existence reconnue dans les systèmes financiers. Cette identification devient ainsi la base de la sécurisation des transactions et de l'accès aux flux économiques.

La traçabilité comme condition de la valeur — Au-delà de l'identification, la création de valeur repose sur la capacité à tracer les activités économiques et les flux associés. Dans les secteurs miniers, agricoles et forestiers congolais, l'absence de traçabilité limite la valorisation des productions, en empêchant leur certification et leur accès à des marchés différenciés. À l'inverse, la mise en place de registres numériques permet de documenter l'origine des ressources, les conditions de production et les volumes échangés. Dans le cas des actifs climatiques, cette traçabilité est indispensable pour mesurer et certifier les impacts environnementaux, condition préalable à l'émission de crédits carbone. Les registres, qui peuvent être partagés, deviennent ainsi des instruments de preuve, transformant des activités locales en actifs économiques valorisables.

La digitalisation des flux comme rupture structurelle — La transformation des flux financiers par le numérique constitue une rupture majeure dans des économies encore largement dominées par le cash. En RDC, les transactions en espèces génèrent des coûts élevés, des pertes et une faible traçabilité, limitant la circulation efficace de la valeur. La digitalisation des paiements permet de sécuriser les transactions, de tracer les flux et de connecter les acteurs locaux à des circuits économiques plus larges. Elle rend également possible l'automatisation de certaines fonctions — distribution de revenus, paiements conditionnés, suivi des flux — essentielles dans des dispositifs comme les marchés carbone ou les chaînes de valeur structurées. Cette transformation crée les conditions d'une circulation plus fluide, mesurable et gouvernable de la valeur.

6.2 La structuration des flux financiers comme condition d'inclusion et de souveraineté

La circulation de la valeur : paiements et flux financiers — La circulation de la valeur constitue un élément central de toute économie fonctionnelle. En République démocratique du Congo, les flux financiers restent fragmentés, marqués par une forte dépendance au cash et par l'existence de circuits parallèles informels. Cette fragmentation entraîne des pertes importantes à chaque étape des transactions, réduit la transparence et limite la capacité à agréger les flux économiques. La mise en place de systèmes de paiement digitalisés, tels que MACC Pay, en marque blanche WinstantPay, avec le Winstant Pay ID wallet intégrant la conformité WorldKYC et

l’oracle de confiance Trut Signal, permet de réduire ces fuites, de tracer les transactions et de structurer les échanges. Elle rend possible une redistribution plus directe des revenus vers les acteurs de terrain, condition essentielle pour reconnecter production et valorisation.

Le prix comme condition d’accès à l’infrastructure financière — Au-delà de la disponibilité des infrastructures, le coût des transactions constitue un facteur déterminant de leur usage. En RDC, les frais appliqués aux services de mobile money sont souvent proportionnellement élevés sur les petits montants, ce qui pénalise les populations dont les échanges sont fréquents et de faible valeur. Ce mécanisme de tarification régressive crée une exclusion implicite : les utilisateurs limitent leur recours aux services ou continuent d’opérer en cash. Le prix devient ainsi une barrière structurelle à l’inclusion, affectant directement la capacité des systèmes financiers à s’insérer dans les économies locales et à soutenir les activités productives.

MACC Pay : une rupture par le modèle tarifaire — Dans ce contexte, des initiatives comme MACC Pay introduisent une rupture en repensant le modèle tarifaire comme un levier d’inclusion. Le principe initial de gratuité des transactions visait à lever totalement la barrière du coût, afin de favoriser une adoption massive et un usage régulier des services financiers. Cette approche repose sur un mécanisme simple : plus les coûts sont faibles, plus les flux deviennent fréquents, traçables et intégrés dans les activités économiques. Elle permet ainsi de transformer les usages, en faisant passer les utilisateurs de simples transferts ponctuels à une gestion continue de leurs flux financiers, condition essentielle à leur intégration dans les circuits de valeur.

L’arbitrage réglementaire : vers un plafond de 1% — La mise en œuvre de ces modèles nécessite toutefois un équilibre entre accessibilité et soutenabilité. Dans ce cadre, les autorités congolaises ont privilégié une approche d’harmonisation, en introduisant une tarification plafonnée à 1 %. Ce compromis vise à réduire significativement les coûts par rapport aux pratiques existantes, tout en garantissant la viabilité économique des opérateurs et la stabilité du système. Il traduit un arbitrage structurant entre inclusion financière, régulation du marché et développement d’infrastructures pérennes, en intégrant les enjeux de protection des utilisateurs et de formalisation des flux.

Une architecture régulée : le rôle de PRYMO — La crédibilité de ces dispositifs repose sur leur intégration dans un cadre réglementaire sécurisé. Dans ce contexte, des acteurs agréés comme PRYMO, agréé par la Banque centrale du Congo, jouent un rôle central en assurant les fonctions de conformité, de connaissance client (KYC) et de supervision des transactions. Ces mécanismes permettent de lutter contre les risques de fraude, de sécuriser les flux et de garantir leur traçabilité, condition essentielle dans des systèmes intégrant des financements internationaux ou des actifs climatiques. L’articulation entre innovation technologique et régulation constitue ainsi une condition indispensable à l’extension de ces solutions à grande échelle.

Le financement des activités économiques locales — Au-delà des paiements, l’infrastructure financière doit permettre de soutenir le financement des activités productives. En RDC, l’accès au crédit reste limité pour les acteurs locaux, en raison du manque de garanties, de données et de structuration des projets. La digitalisation des flux et la traçabilité des activités permettent de constituer des historiques économiques exploitables, facilitant l’accès à des mécanismes de préfinancement, de crédit ou d’investissement. Ces dispositifs permettent de transformer les activités

locales, en soutenant leur montée en valeur et leur intégration dans des chaînes économiques structurées.

Le numérique comme infrastructure de souveraineté économique — L'ensemble de ces transformations conduit à faire du numérique une infrastructure stratégique de souveraineté économique. La maîtrise des registres, des systèmes de paiement et des flux financiers conditionne la capacité des territoires à capter et à contrôler la valeur qu'ils produisent. Dans un contexte où les flux économiques sont historiquement externalisés, cette maîtrise permet d'ancrer à nouveau la valeur dans les territoires et de renforcer leur autonomie économique. L'inclusion financière devient ainsi un levier structurant de souveraineté, au croisement des enjeux de développement, de finance et de climat.

7. Canaliser les flux : de la finance globale aux économies locales

7.1 Les limites structurelles du financement climatique global

Un financement climatique insuffisant et mal distribué — Malgré les engagements croissants en matière de financement climatique, les ressources mobilisées restent largement insuffisantes au regard des besoins, et surtout inégalement distribuées. Les analyses du CGAP montrent que seule une part marginale de ces financements atteint directement les populations locales, pourtant en première ligne face aux impacts du changement climatique. La majorité des flux transite par des institutions intermédiaires, limitant leur accessibilité et leur impact sur les ménages et les micro-entreprises.

L'écart entre engagements globaux et réalité locale — Cet écart se manifeste également dans le décalage entre les annonces internationales et leur traduction concrète sur le terrain. Si les engagements financiers, notamment ceux liés à l'objectif des 100 milliards de dollars annuels, témoignent d'une mobilisation croissante, leur impact réel demeure limité au niveau local. Les financements peinent à se matérialiser en investissements tangibles pour les communautés, en particulier dans les zones rurales, où les besoins en adaptation et en résilience sont pourtant les plus pressants.

Les obstacles à la distribution du financement — Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté à canaliser les flux financiers vers les économies locales. Les capacités institutionnelles limitées, la complexité des mécanismes de financement et la faible structuration des projets constituent des obstacles majeurs. De nombreux projets portés par des acteurs locaux sont considérés comme non bancables, faute de garanties, de données ou de structuration adéquate. Cette situation empêche l'alignement entre l'offre de financement et les besoins réels des territoires, limitant ainsi l'efficacité des politiques climatiques.

7.2 Les systèmes financiers inclusifs comme vecteurs de canalisation des flux

Le rôle des systèmes financiers inclusifs — Face aux limites des mécanismes traditionnels, les systèmes financiers inclusifs, tels que l'initiative MACC soutenue par la programme national AXIS de RDC, apparaissent comme des instruments essentiels pour canaliser les flux financiers vers les communautés. En s'appuyant sur les infrastructures digitales Winstant, qui sont adaptées et opérationnelles, ils permettent de réduire les intermédiaires, d'améliorer la traçabilité des fonds et de faciliter leur distribution directe aux bénéficiaires. Ces dispositifs contribuent ainsi à rapprocher les sources de financement globales des besoins locaux, en renforçant l'efficacité et la transparence des circuits financiers.

Les plateformes comme instruments de distribution — Dans ce cadre, les plateformes digitales Winstant jouent un rôle essentiel en tant qu'interfaces entre finance globale et économies locales. Elles permettent de structurer les flux financiers, d'agrèger les projets et de sécuriser les transactions à travers des mécanismes standardisés. En reliant investisseurs, institutions et acteurs de terrain, elles facilitent l'allocation des ressources vers des initiatives locales, tout en assurant un suivi des impacts. Ces plateformes constituent ainsi des outils clés pour surmonter les contraintes de distribution du financement climatique en République démocratique du Congo.

Vers une territorialisation du financement climatique — De façon plus générale, l'ensemble de ces évolutions conduit à une territorialisation progressive du financement climatique, dans laquelle les flux financiers sont de plus en plus ancrés dans les réalités locales. Cette approche vise à adapter les mécanismes de financement aux spécificités des territoires, en tenant compte des besoins, des capacités et des dynamiques économiques propres à chaque contexte. En rapprochant les ressources des acteurs qui produisent et gèrent la valeur, elle ouvre la voie à une économie du climat plus inclusive, fondée sur une meilleure articulation entre échelle globale et ancrage territorial.

8. De l'inclusion à la souveraineté économique

8.1 L'inclusion financière comme levier de transformation économique

L'inclusion comme condition de participation économique — L'inclusion financière constitue une condition essentielle de participation économique, en permettant aux individus et aux communautés d'accéder aux marchés, aux investissements et aux opportunités de développement. Au-delà de l'usage des services financiers, elle ouvre la possibilité d'intégrer des chaînes de valeur formelles, de sécuriser les transactions et de mobiliser des ressources pour développer des activités productives. En ce sens, elle ne relève pas uniquement d'un enjeu social, mais devient un levier structurant d'intégration économique dans des systèmes de plus en plus globalisés.

La transformation des économies locales — Cette participation accrue contribue à la transformation progressive des économies locales, en favorisant la structuration des filières et la montée en valeur des activités productives. L'accès à des outils financiers adaptés permet aux acteurs locaux d'investir, d'améliorer la qualité de leurs productions et de s'insérer dans des marchés plus rémunérateurs. Cette dynamique s'accompagne d'une meilleure organisation des chaînes de production, renforçant la résilience des territoires et leur capacité à capter une part plus importante de la valeur générée.

L'articulation entre croissance et inclusion — Dans cette perspective, la question de l'articulation entre croissance économique et inclusion devient centrale. Comme le souligne l'approche portée par les autorités congolaises, notamment par les analyses du ministre du Plan et de l'aide au développement, Guylain Nyembo Mbwizya, une croissance durable ne peut être dissociée de sa capacité à intégrer les populations et à générer des effets d'entraînement sur les territoires. L'enjeu n'est plus seulement de produire de la richesse, mais d'en organiser la diffusion et la redistribution, afin de construire des trajectoires de développement véritablement inclusives.

8.2 De l'inclusion financière à la souveraineté économique

La souveraineté économique par la maîtrise des flux — La souveraineté économique repose en grande partie sur la capacité à maîtriser les flux financiers, les registres et les infrastructures qui organisent la circulation de la valeur. Dans de nombreux contextes, ces éléments restent contrôlés par des acteurs extérieurs aux territoires de production, limitant la capacité des économies locales à capter les bénéfices générés. La mise en place de systèmes financiers digitalisés et traçables permet de maîtriser ces flux, en renforçant la transparence et en donnant aux acteurs locaux un meilleur contrôle sur les ressources qui les concernent.

Le rôle stratégique des communautés — Dans cette dynamique, les communautés de base occupent une position stratégique en tant qu'actrices centrales de la production et de la gestion de la valeur. Leur capacité à s'appropriier les mécanismes économiques, à accéder aux infrastructures financières et à participer aux circuits de décision conditionne l'efficacité des modèles de développement. En reconnaissant leur rôle et en leur donnant les moyens d'agir, il devient possible de transformer les chaînes de valeur de manière plus équitable, en assurant une redistribution effective des revenus au niveau local.

Une nouvelle économie territoriale du climat — L'ensemble de ces évolutions converge vers l'émergence d'une économie territoriale du climat, intégrant étroitement les dimensions environnementales, financières et de développement. Dans ce modèle, les territoires ne sont plus de simples lieux d'extraction de carbone ou de production de crédits carbone, mais deviennent des espaces d'organisation économique, capables de mobiliser leurs ressources, de structurer leurs activités et de capter la valeur générée. Cette approche ouvre la voie à des trajectoires de développement plus inclusives et durables, fondées sur une articulation renforcée entre échelles locale et globale.

Conclusion — Vers une redéfinition systémique de l’inclusion financière

Une redéfinition de l’inclusion financière — L’analyse que nous venons de développer met en évidence la nécessité de redéfinir en profondeur le concept d’inclusion financière, particulièrement en République démocratique du Congo. Longtemps centrée sur l’accès aux services — ouverture de comptes, diffusion du mobile money — elle doit désormais être appréhendée comme la capacité effective des individus et des communautés à agir économiquement dans des systèmes structurés. Cela implique d’intégrer des dimensions opérationnelles : usage réel des services, coût des transactions, adéquation aux activités productives et capacité à s’inscrire dans des flux économiques réguliers. L’inclusion financière devient ainsi un levier d’intégration dans les circuits de valeur, et non plus un simple indicateur d’accès.

Une condition d’existence de la valeur climatique — Dans la nouvelle économie du climat, cette redéfinition prend une portée décisive. L’inclusion financière apparaît comme une condition d’existence de la valeur elle-même, en permettant l’identification des acteurs, la traçabilité des activités, la circulation des flux et la redistribution des revenus. Sans ces infrastructures, les actifs climatiques — qu’il s’agisse de la préservation forestière, des pratiques agricoles ou des ressources minières — ne peuvent être ni mesurés, ni certifiés, ni transformés en revenus. Des dispositifs comme le Marché de Carbone Communautaire (MACC) illustrent cette transformation en structurant les chaînes de valeur à partir des territoires et en reliant production environnementale et valorisation financière.

Les données comme fondement de l’infrastructure économique — Cette transformation repose en réalité sur un élément souvent sous-estimé : la production, la structuration et l’exploitation des données. Comme le souligne le ministre du Plan et de l’aide au développement de RDC, Guylain Nyembo Mbwizya, « les données sont la clé du développement », en permettant une planification précise, une allocation efficace des ressources et une meilleure articulation des investissements à l’échelle des territoires. Dans le domaine de l’inclusion financière, les travaux récents du CGAP montrent également que l’impact des services dépend fortement des contextes d’usage, ce qui nécessite des données fines pour comprendre ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles conditions. Les données deviennent ainsi le socle des registres, de la traçabilité et des mécanismes de financement, transformant les activités économiques locales en actifs mesurables et valorisables.

Une transformation systémique — Cette évolution traduit une transformation systémique, au croisement des enjeux de climat, de finance, de données et de développement territorial. L’inclusion financière s’inscrit désormais dans des architectures intégrées combinant identité numérique, registres de traçabilité, systèmes de paiement et infrastructures de données. L’articulation entre ces composantes permet de reconnecter les territoires aux circuits économiques, en réduisant les fuites de valeur et en renforçant la capacité des acteurs locaux à participer aux dynamiques globales. Cette approche marque le passage d’une logique d’accès à une logique d’infrastructure économique fondée sur la donnée.

Vers une économie réellement inclusive et pilotée par la donnée — La construction d’une économie du climat réellement inclusive repose dès lors sur la capacité à organiser la participation active des populations aux systèmes de production et de valorisation de la valeur, mais aussi à produire et maîtriser les données qui décrivent ces activités. Cela implique de concevoir des dispositifs intégrés — associant

traçabilité, financement, distribution et collecte de données — capables de réorienter les flux économiques vers les territoires. Dans cette perspective, les communautés de base ne sont plus de simples bénéficiaires, mais des actrices économiques à part entière, capables de produire, capter, mesurer et mobiliser la valeur qu’elles génèrent. C’est à cette condition que les transitions climatique et économique pourront converger vers un modèle réellement équitable, durable et piloté par la donnée.